

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Lorsque le député a pris la parole il y a quelques jours, il a signalé qu'il était peut-être injuste pour lui... A l'ordre. J'attire seulement l'attention sur le fait que le député de Bellechasse s'est offusqué l'autre jour du fait que lorsque lui ou un autre député de son parti ont eu l'occasion d'invoquer le Règlement ou de faire des déclarations sur des motions, ils n'ont pas reçu la même attention que les autres députés. On a alors suggéré que c'est parce qu'ils s'exprimaient en français. Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation, mais, encore cette fois-ci, il est très difficile d'entendre ce que dit le député.

[Français]

Je crois que nous devrions donner à l'honorable député la même occasion qu'à ses autres collègues de se faire entendre.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je vous remercie infiniment de votre générosité et de votre justice à l'égard de tous les députés, même ceux qui s'expriment en langue française. Je suis convaincu que tous les honorables députés voudront collaborer. J'ai déjà fait une remarque à ce sujet et j'ai compris que la majorité était d'accord. Je ne voudrais donc pas revenir sur la question tous les jours. Je vous remercie de votre intervention et de la mise au point que vous venez de faire.

En conclusion, si l'on adopte la procédure que l'on propose aujourd'hui, je suis d'avis que l'on créera sûrement un précédent. Si, un jour, le Canada était régi par un gouvernement qui aurait des idées dictatoriales plus avancées, à ce moment-là, le système parlementaire serait peut-être massacré, et l'on s'orienterait vers l'établissement d'un Parlement qui ne remplirait pas son rôle d'une façon aussi efficace et aussi démocratique.

A mon avis, on devrait étudier sérieusement la motion qui vient d'être présentée. Les leaders parlementaires de chacun des partis devraient l'examiner afin d'en venir à une entente, afin qu'on ne donne pas l'impression à tout le pays, même aux pays du Commonwealth, que le Parlement canadien est un parlement de plus en plus «difficile», mais un parlement où les parlementaires sont réellement responsables, où même ceux qui siègent du côté de l'opposition sont disposés à collaborer. «Collaborer» ne signifie pas que l'on doit adopter en vitesse toutes les mesures législatives que le gouvernement peut présenter. «Collaborer», cela signifie étudier d'une façon sage et intelligente, faire des suggestions, proposer des amendements tel que le Règlement le permet.

Je ne pense pas qu'il y ait eu obstruction, et je ne voudrais pas que l'article 75C soit appliqué actuellement.

• (3.10 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Peace River veut-il prendre la parole à propos du même rappel au Règlement? Le député se souvient qu'il a déjà parlé, mais peut-être veut-il relever l'autre rappel au Règlement du député de Winnipeg-Nord-Centre. Je vois qu'en même temps le député de York-Est veut participer au débat sur la procédure et je crois que c'est à lui que revient la parole.

M. Steven Otto (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, je veux seulement parler au sujet de l'argument soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre. J'attends votre décision, étant donné qu'il vous a demandé de décider de l'interprétation du mot «ou» dans l'article 75C du Règle-

ment. Il voulait éventuellement faire opposition selon l'interprétation que Votre Honneur donnerait à cet article. Selon lui, il signifierait: «Lorsqu'on ne peut pas parvenir à un accord aux termes des dispositions des articles 75A «et» 75B du Règlement. Si Votre Honneur doit prendre une décision à cet égard, je pense que nous devrions avoir la possibilité d'en discuter. Je pense que le seul problème qui se pose actuellement est celui de l'article 75A du Règlement. Il n'y a pas eu d'accord unanime. A mon avis, c'est la seule chose sur laquelle devrait porter votre décision.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'apaiserais peut-être les problèmes que se pose le député en lui disant que, selon moi, le député de Winnipeg-Nord-Centre disait que c'était surtout théorique. Il a dit qu'il voulait seulement faire opposition. Je pense que tous les députés qui ont examiné cet article pendant plusieurs mois comprendront qu'il se pose là un problème. Heureusement, pour la présidence, la décision ne doit pas être prise immédiatement. Telle est la façon dont je comprends la question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, d'après les dispositions de l'article 37 du Règlement, je crains de ne pouvoir approuver ce que Votre Honneur vient de dire. De toute façon, ma question n'était pas celle qu'a prétendu le député de York-Est. Mais je ne demandais pas non plus à Votre Honneur de prendre une décision tout de suite sur le point crucial de cet article. Je faisais seulement opposition afin que, si le cas se représente, ce qui s'est passé aujourd'hui ne constitue pas un précédent pouvant être utilisé contre nous.

M. Baldwin: Monsieur le président, de la même façon, je voudrais dire que je ne veux pas traiter du sujet soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre sinon pour le rapporter à mon premier. Ce que je voulais dire, si je peux le résumer en une seule phrase—et je pense que cela est confirmé indirectement par le député de Winnipeg-Nord-Centre—était que le ministre ne peut pas nous dire aujourd'hui qu'un accord a été conclu au titre de 75A et 75B au sujet du stade où nous en sommes arrivés, le stade du comité, car on ne nous a jamais demandé de convenir de ce nombre de jours simplement au sujet du niveau du comité. Nous avons traité de ce problème dans son ensemble—cinq jours et trois jours.

M. l'Orateur: Je ne veux pas interrompre ce débat intéressant et, si les députés ont d'autres commentaires à faire, je les écouterai. La présidence préférerait écouter des arguments sur ce point que de passer à la période des questions. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je suis prêt à rendre une décision.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je dire en commençant que je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre que le rappel au Règlement qu'étudie présentement la Chambre ne soulève pas la question à l'égard de laquelle il a manifesté son opposition. Je suis d'accord pour dire que ce qui se passe maintenant ne constituerait pas un précédent. J'aimerais également faire une opposition et me réserver la possibilité de défendre ce point quand il se présentera dans une situation entièrement différente.